

Municipalité de Sainte-Flavie

Le 1er avril 2019

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de Sainte-Flavie tenue le lundi 1er avril 2019, à 20 h, au Centre municipal Léon-Gaudreault.

SONT PRÉSENT(E)S mesdames les conseillères Louise Dubé, Rose-Marie Gallagher, Agathe Lévesque, Lynn Robitaille et messieurs les conseillers Robin Boucher, Michel Hudon tous formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Jean-François Fortin.

EST ÉGALEMENT PRÉSENTE madame la directrice générale et secrétaire-trésorière Francine Roy.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire Jean-François Fortin ouvre la séance à 20h et souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2019-04-094

Il est proposé par madame Lynn Robitaille et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour tel que présenté en y ajoutant les points suivants :

- 19. Atelier sur le papillon monarque et sa plante hôte, l'asclépiade
- 20. Motion de félicitations à Anna Deschênes
- 21. Signature de l'Entente de services pour la disposition de biens excédentaires

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

3.1 SÉANCE ORDINAIRE DU 4 MARS 2019

2019-04-095

Il est proposé par madame Louise Dubé et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 mars 2019 tel que rédigé.

3.2 SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 26 MARS 2019

2019-04-096

Il est proposé par monsieur Michel Hudon et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 26 mars 2019 tel que rédigé.

4. APPROBATION DU BORDEREAU DES COMPTES À PAYER NUMÉRO 2019-04

2019-04-097

Il est proposé par monsieur Robin Boucher et résolu unanimement d'approuver le bordereau des comptes à payer numéro 2019-04 tel que présenté au montant de 169 650,35 \$.

Je, soussignée, Francine Roy, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie conformément à l'article 961 du Code municipal du Québec, que des crédits sont disponibles pour les fins auxquelles les dépenses sont projetées au bordereau numéro 2019-04.

FRANCINE ROY
Directrice générale / sec.-trésorière

5. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

Municipalité de Sainte-Flavie

Le 1er avril 2019

6. MANDAT AU MINISTRE DES FINANCES POUR RECEVOIR ET OUVRIR LES SOUMISSIONS PRÉVUES À L'ARTICLE 1065 DU CODE MUNICIPAL

CONSIDÉRANT QUE, conformément à l'article 1065 du Code municipal, aucune municipalité ne peut vendre les bons qu'elle est autorisée à émettre en vertu d'un règlement, autrement que par soumission écrite;

CONSIDÉRANT QUE les soumissions sont déposées via le Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal du ministère des Finances;

CONSIDÉRANT QUE l'article 1066 du Code municipal qui prévoit que le conseil d'une municipalité peut, par résolution, mandater le ministre des Finances pour recevoir et ouvrir les soumissions prévues à l'article 1065, pour cette municipalité et au nom de celle-ci;

2019-04-098

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Rose-Marie Gallagher et résolu unanimement que conformément à l'article 1066 du Code municipal, le conseil mandate le ministre des Finances pour recevoir et ouvrir les soumissions prévues à l'article 1065 du Code municipal, pour et au nom de la municipalité.

7. PROCLAMATION DE LA SEMAINE NATIONALE DE LA SANTÉ MENTALE 2019

CONSIDÉRANT QUE la Semaine nationale de la santé mentale se déroule du 6 au 12 mai;

CONSIDÉRANT QUE le thème « Découvrir c'est voir autrement » vise à renforcer et à développer la santé mentale de la population du Québec;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités du Québec contribuent à la santé mentale positive de la population;

CONSIDÉRANT QUE favoriser la santé mentale positive est une responsabilité à la fois individuelle et collective, et que cette dernière doit être partagée par tous les acteurs de la société;

CONSIDÉRANT QU'il est d'intérêt général que toutes les municipalités du Québec soutiennent la Semaine nationale de la santé mentale;

2019-04-099

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par madame Lynn Robitaille et résolu unanimement que le conseil municipal proclame la semaine du 6 au 12 mai 2019 « Semaine de la santé mentale » et invite tous les citoyennes et citoyens ainsi que toutes les entreprises, organisations et institutions à reconnaître les bénéfices de l'astuce Découvrir c'est voir autrement.

8. PAIEMENT À LA VILLE DE MONT-JOLI POUR LE SERVICE INCENDIE

2019-04-100

Il est proposé par madame Agathe Lévesque et résolu unanimement d'autoriser le paiement de 28 365 \$ représentant le premier de trois versements à la ville de Mont-Joli pour le service incendie.

9. FACTURES DU BRIS DU COUVERT DE GLACE DE LES EXCAVATIONS LÉON CHOUINARD ET FILS LTÉE

2019-04-101

Il est proposé par madame Louise Dubé et résolu unanimement de payer les factures de Les Excavations Léon Chouinard et Fils Ltée pour le bris du couvert de glace pour la somme de 9 499,82 \$.

Municipalité de Sainte-Flavie

Le 1er avril 2019

10. RÉPARATION DE LA RÉTROCAVEUSE

2019-04-102 Il est proposé par monsieur Robin Boucher et résolu unanimement d'autoriser le paiement de la facture pour la réparation de la rétrocaveuse chez Nortrax Québec inc. au montant de 16 496,62 \$, taxes incluses.

11. AUTORISATION DE DÉPENSES POUR LES TRAVAUX PRINTANIER

2019-04-103 Il est proposé par monsieur Michel Hudon et résolu unanimement d'autoriser les dépenses suivantes tel que prévues au budget pour la réalisation des travaux suivants :

- Nettoyage des rues municipales avec balai mécanique : 1 400 \$
- Aplanissement des accotements des chemins de desserte : 1 500 \$
- Achat de panneaux de signalisation : 1 600 \$

Il est entendu que les travaux d'aplanissement des accotements des chemins de desserte soient assumés par le fonds réservé à la réfection des voies publiques.

12. ACHAT D'EAU À LA VILLE DE MONT-JOLI

2019-04-104 Il est proposé par madame Lynn Robitaille et résolu unanimement d'autoriser le paiement du solde dû pour l'achat d'eau de l'année 2018 à la Ville de Mont-Joli au montant de 54 904,40 \$.

13. FACTURE DE LES ÉLECTRICIENS JACQUES BÉRUBÉ POUR LA MISE À NIVEAU DE PP7

2019-04-105 Il est proposé par madame Rose-Marie Gallagher et résolu unanimement d'autoriser le paiement de la facture pour la mise à niveau de la station de pompage PP& dans le cadre du programme TECQ 2014-2018 au montant de 5 859,13 \$, taxes incluses.

14. FACTURE DE TETRA TECH QI INC POUR L'ETUDE DE COUTS POUR LE PROJET DE MARINA

2019-04-106 Il est proposé par madame Lynn Robitaille et résolu unanimement d'autoriser le paiement de la facture de Tetra Tech QI inc. pour l'étude de coûts pour le projet de marina au montant de 7 753,91 \$, taxes incluses.

15. RENOUVELLEMENT DU BAIL DE LOCATION POUR LE PANNEAU DE LA ROUTE 20 À SAINTE-LUCE

CONSIDÉRANT le bail intervenu le 25 mai 2009 entre monsieur André Bérubé et la municipalité de Sainte-Flavie pour la location d'une parcelle de terrain pour le panneau publicitaire installé en bordure l'autoroute 20 à Sainte-Luce liait les parties pour une période de cinq ans et ce, avec deux options de renouvellement quinquennale;

CONSIDÉRANT QU'en 2019, le bail vient à échéance et que la Municipalité désire bénéficier de la deuxième et dernière option de renouvellement;

2019-04-107 Il est proposé par madame Louise Dubé et résolu unanimement de verser la somme de 5 000 \$ à Gestion Alain Pelletier, le propriétaire actuel de ladite parcelle de terrain pour l'avoir acquise de monsieur André Bérubé afin de renouveler le bail pour les cinq prochaines années.

Municipalité de Sainte-Flavie

Le 1er avril 2019

16. PAIEMENT DU SUPPLÉMENT AU LOYER POUR LA CORPORATION DE LOGEMENT COMMUNAUTAIRE DE SAINTE-FLAVIE

2019-04-108

Il est proposé par madame Rose-Marie Gallagher et résolu unanimement de verser à l'Office Municipal d'Habitation de Mont-Joli la somme 2 655,53 \$ correspondant à la part de la municipalité Sainte-Flavie au Programme de supplément au loyer pour les logements de la Corporation de logement Communautaire de Sainte-Flavie pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2018.

17. ADHÉSION À L'UNITÉ RÉGIONALE DE LOISIR ET DE SPORT DU BAS-SAINT-LAURENT

2019-04-109

Il est proposé par madame Agathe Lévesque et résolu unanimement de renouveler l'adhésion à l'Unité régionale de loisir et de sport du Bas-Saint-Laurent pour la somme de 100 \$.

18. ACHAT DES PRODUITS D'ENTRETIEN POUR LES BÂTIMENTS MUNICIPAUX

CONSIDÉRANT QUE des prix ont été demandés auprès de deux fournisseurs;

2019-04-110

Il est proposé par monsieur Robin Boucher et résolu unanimement d'autoriser l'achat des produits d'entretien pour les bâtiments municipaux chez Lépine pour la somme de 1 582,98 \$, plus taxes.

19. ATELIER SUR LE PAPILLON MONARQUE ET SA PLANTE HÔTE, L'ASCLÉPIADE

2019-04-111

Il est proposé par madame Lynn Robitaille et résolu unanimement d'autoriser madame Agathe Lévesque à participer à la formation « Le papillon monarque et sa plante hôte, l'asclépiade » qui se tiendra le 6 avril prochain à Matane.

20. MOTION DE FÉLICITATIONS À MADAME ANNA DESCHÊNES

CONSIDÉRANT QUE des jeunes en provenance de sept écoles secondaires du Bas-Saint-Laurent ont participé à la finale régionale de Secondaire en spectacle tenue le 30 mars à Amqui;

CONSIDÉRANT QUE pour sa performance, madame Anna Deschênes de Sainte-Flavie ont été sélectionnée pour représenter la région au Rendez-vous panquébécois;

2019-04-112

EN CONSÉQUENCE, le conseil municipal présente une motion de félicitations à madame Deschênes et lui souhaite bonne chance sur la scène provinciale à l'occasion du Rendez-vous panquébécois qui se déroule cette année à Gatineau, du 30 mai au 2 juin.

21. SIGNATURE DE L'ENTENTE DE SERVICES POUR LA DISPOSITION DE BIENS EXCÉDENTAIRES

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Flavie désire se départir des pompes ayant été remplacées dans le cadre de la mise au norme des stations de pompage du programme TECQ 2014-2018;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire procéder à la vente par le biais du Centre de services partagés du Québec, afin d'avoir accès à un bassin d'acheteur plus étendu;

CONSIDÉRANT QUE pour pouvoir bénéficier des services du Centre de services partagés du Québec la signature d'une entente est nécessaire;

Municipalité de Sainte-Flavie

Le 1er avril 2019

2019-04-113

POUR CES MOTIFS, il est proposé par monsieur Robin Boucher et résolu unanimement d'autoriser madame Francine Roy, directrice générale, à signer pour et au nom de la Municipalité l'entente de services pour la disposition de biens excédentaires.

22. PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire Jean-François Fortin invite la personne présente à poser ses questions.

23. CLÔTURE DE LA SÉANCE

2019-04-114

Il est proposé par madame Lynn Robitaille de lever la séance à 20h41.

Je, soussigné, Jean-François Fortin, maire, certifie conformément à l'article 142 du Code municipal du Québec, je donne mon assentiment et appose ma signature aux résolutions 2019-04-094 à 2019-04-114 consignées au présent procès-verbal.

JEAN-FRANÇOIS FORTIN
Maire

FRANCINE ROY
Directrice générale / secr.-trésorière